



Evolution du projet IPERU : les périmètres, les indicateurs, l'accompagnement des établissements

Françoise ROJOUAN

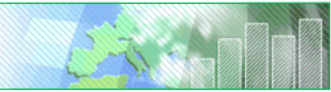
Responsable du projet IPERU à l'Observatoire des sciences et des techniques (OST)

J'aimerais développer ici la réalisation du projet IPERU en 2009 et ses perspectives pour les années à venir dans le cadre de la nouvelle convention signée avec le ministère pour la période 2009-2012.

Il me semble d'abord important d'évoquer les deux phases de la période pilote d'IPERU. Avant 2008, la production d'indicateurs s'est effectuée progressivement pour des établissements de plus en plus nombreux et variés dans leur structure (université, écoles d'ingénieurs, etc.). En 2008 alors que la période pilote touchait à sa fin et que le régime de croisière aurait du être atteint, le projet IPERU a connu quelques difficultés en particulier par la perte de son chef de projet totalement dédié. Pour cette raison, l'année 2009 peut être considérée comme une période charnière entre les deux conventions. Je suis chef de ce projet, à plein temps depuis juillet 2009, et nous avons restructuré l'équipe qui reprend et complète des engagements déjà exprimés dans les années antérieures. Notamment le fait de ne pas fournir d'indicateurs sans outils d'accompagnement pour les établissements. Par ailleurs, nous voulons aider les établissements à s'approprier les indicateurs tout en mesurant leurs besoins. Cela implique un dialogue constant, notamment à travers des groupes de travail thématiques. Enfin, nous avons commencé à mettre en place, en 2009, des enquêtes de satisfaction et de suggestion afin de mettre ces dernières en perspective pour l'amélioration des exercices suivants.

Concernant les outils d'accompagnement, il s'agit de proposer aux établissements des outils d'aide qu'ils peuvent s'approprier à volonté. Aucun outil d'aide ne sera imposé. Par exemple, en 2009, un premier outil a été proposé aux établissements autour du pré-cochage par l'OST de leurs adresses bibliographiques. Pour ce premier essai, environ 48 % des établissements ont saisi cette opportunité et nous ont renvoyé des listes d'occurrences de leur nom. Les listes étaient très hétérogènes d'un établissement à l'autre, mais nous ne sommes jamais intervenus sur leur contenu. En revanche, nous sommes intervenus sur la forme de certaines occurrences redondantes entre elles pour éviter d'encombrer le moteur de recherche. Après enquête, la moitié des 30 établissements qui ont répondu ont été satisfaits de cette aide. Ils signalent qu'un fort pourcentage de leurs publications a été repéré par le pré-cochage et surtout qu'ils n'ont pas eu de lignes à décocher pour 82 % d'entre eux. Cette aide au pré-cochage ne se substitue pas au repérage par les établissements et donc nécessite leur validation. Cette aide sera reconduite en 2010 mais nous devons encore améliorer les listes que nous soumettons aux moteurs de recherche. Nous organiserons vraisemblablement un atelier pour optimiser cet outil.

En 2010, on pourrait aussi envisager une autre forme d'aide à l'appropriation des indicateurs reposant sur leur illustration graphique. Plutôt que d'augmenter toujours plus le nombre d'indicateurs, c'est cette option qui serait privilégiée.



Dans cette aide, l'un des rôles de l'OST consiste aussi à anticiper les problèmes potentiels et à les analyser. On l'a vu avec l'étude menée sur le multiligne pour vérifier son poids sur les indicateurs. De même, nous nous apprêtons à recenser avec vous les signatures des nouvelles structures comme les PRES afin de vérifier que les établissements y seront toujours identifiables. Une autre question qu'il faut mettre en chantier avec vous c'est comment peut-on situer les établissements dans des groupes d'établissement qui leur ressemblent ? Comment parvenir à faire du *benchmarking* qui satisfasse tous les établissements ? Pour répondre à ces questions, un groupe de travail sera opérationnel dès 2010.

Dans les outils d'accompagnement, nous proposons aussi la mise en place d'ateliers pratiques afin de bien expliciter certains aspects techniques des outils que nous utilisons auprès de nos interlocuteurs qui se renouvellent chaque année. Ces ateliers ont par exemple vocation à être ouverts à chaque fois que nous ouvrons une interface. En 2009, un premier atelier, qui s'est tenu au mois de juin, portait sur le pré-repérage bibliographique et le précochage. D'après les retours d'enquêtes, les trois séances organisées ont globalement été utiles aux participants. Néanmoins, il convient sans doute de mettre en place deux niveaux d'atelier : l'un destiné aux nouveaux arrivants et l'autre à ceux qui connaissent le repérage et sont familiers avec le « jargon du domaine ».

Les interfaces internet qui existent depuis 2007 et évoluent en permanence sont aussi des outils d'accompagnement. Celles présentées pour la bibliographie et le repérage PCRD en 2009 ont été améliorées sur le plan ergonomique et au niveau du contenu. Nous avons là aussi, réalisé une enquête et, globalement, 31 % des établissements nous ont répondu. Il apparaît que la durée d'ouverture de l'interface pour le repérage bibliographique et la période retenue sont satisfaisantes de même que l'ergonomie. En revanche, le manuel d'utilisation est jugé trop complexe. La mise en ligne d'une « Foire aux questions » est suggérée par un établissement.

Enfin, je mettrais dans les outils d'accompagnement aussi, cette réunion annuelle qui est essentielle en termes d'échanges.

Le deuxième aspect de l'accompagnement concerne les groupes de travail. Certains seront opérationnels avant la fin de l'année. Deux lignes de force sous-tendent le travail de ces groupes : d'une part, la réflexion et le recueil de besoins et, d'autre part, une étude de faisabilité et la mise en place de pilote.

Le premier groupe de travail s'est réuni sous l'impulsion de Paris 10 au mois de juin et a rassemblé trente établissements très impliqués dans le champ des SHS. Après un appel à intérêts dans le réseau IPERU, le « club » utilisateurs de ce groupe compte à l'heure actuelle environ quatre-vingt-dix personnes intéressées à être tenu au courant du travail sur les problématiques liées aux SHS. La première étape consiste en la mise en place d'un questionnaire à des établissements de SHS afin de nous renseigner sur les systèmes d'information dont ils disposent pour recenser leur production. Certains établissements sont démunis tandis que d'autres recourent à des solutions pouvant être élaborées. En fonction des résultats de l'enquête, nous envisageons la mise en place de deux groupes de travail, l'un dédié à la veille et aux indicateurs de la production en SHS et l'autre consacré au recueil des données pour le calcul de premiers indicateurs dans ce domaine. Afin d'être efficace, les groupes de travail ne dépasseront pas 10 à 12 personnes à chaque réunion, sans que ces



dernières soient nécessairement à chaque fois les mêmes. L'ensemble des personnes du « club » recevront un compte-rendu de ces réunions.

Le deuxième groupe de travail envisagé a trait à la production technologique par les brevets. Les dates de prise en compte des brevets, les licences, la question des UMR sont autant d'enjeux pour les établissements que nous devons approfondir. Après un appel à intérêts dans le réseau IPERU la semaine dernière, nous avons déjà une quarantaine de personnes qui ont manifesté leur intérêt pour ces problématiques.

Enfin, nous souhaitons mettre en place, courant 2010, un groupe de travail sur la définition de groupes d'établissement qui pourrait aussi réfléchir sur la place ou la prise en compte des nouvelles structures type PRES dans les indicateurs.

J'en viens maintenant aux périmètres et aux indicateurs.

Pour les périmètres de calcul des indicateurs que ce soit bibliographiques, brevets ou PCRD, l'OST a un périmètre de référence stable qui permet d'effectuer des comparaisons pertinentes dans des références plus larges. Ainsi, ce périmètre permet de produire des indicateurs robustes et utiles aux établissements pour mesurer leur positionnement au niveau français, européen et mondial. Il est donc nécessaire de maintenir ce périmètre et il est indispensable que les établissements le respectent.

Néanmoins pour tenir compte des remarques des établissements faites dans les exercices précédents, nous avons lors de l'exercice sur les PCRD cet été, mis en place ce que nous appelons un périmètre élargi. Aujourd'hui, dans la base de l'OST, seuls les signataires des PCRD sont repérables et le périmètre de référence OST ne peut que se référer à eux. Pourtant d'autres établissements que l'on nomme « tiers » sont impliqués dans les PCRD sans apparaître dans les bases. Le périmètre élargi permet donc désormais aux établissements non-signataires mais participants à travers des « clauses 10s » ou des sous-traitances de nous le signaler. Nous avons simplement posé une seule contrainte : la présence du projet dans la base OST à la date de son actualisation. Nous espérons que l'élargissement du périmètre résolve en particulier le problème des UMR où un seul signataire apparaît.

Concernant les indicateurs, il nous apparaît clairement qu'ils doivent répondre aux besoins particuliers de chaque établissement ainsi qu'à ceux du ministère, qui est notre client. De ce fait, nous devons réfléchir à l'adaptation de ces indicateurs à la micro-échelle à laquelle sont les établissements par rapport aux macro-échelles française, européenne ou mondiale. Par exemple, si en termes d'indicateurs de citation il n'est pas inintéressant de vous donner votre indice en référence mondiale puisque le jeu des citations est mondial, en revanche, pour des indicateurs comme celui des parts de publications, il serait judicieux de vous les donner dans des références plus adaptées, nationale voire régionale si possible.

Nous avons déjà commencé à introduire des nouveautés sur la partie bibliographie et PCRD des rapports qui vont bientôt sortir. Le tableau présenté compare les indicateurs présents dans le rapport 2008 et ceux introduits dans le rapport 2009. Pour les indicateurs bibliographiques, en termes de production, nous avons par exemple ajouté un indice de spécialisation par discipline en référence



européenne et française, alors qu'il n'existait qu'en référence mondiale. En ce qui concerne la visibilité de la production bibliographique, en face de l'indice d'impact relatif observé à deux ans nous avons ajouté l'indice d'impact espéré. Les parts françaises, européennes et mondiales de citations immédiates à deux ans par discipline, ont été aussi ajoutées. A propos des partenariats, nous avons complété l'indicateur de la part des publications en co-publication européenne par la part des publications en co-publication internationale, hors Europe, par discipline.

Les indicateurs mesurant l'implication des établissements dans les PCRD ont également évolué dès cette année. Ainsi, le périmètre de référence OST a-t-il été complété par des indicateurs sur le taux de participation et de coordination sur l'ensemble des participations françaises et l'ensemble des participations publiques françaises par domaine thématique. Pour ce qui est du périmètre élargi créé cette année et qui ne s'applique qu'au septième PCRD, nous avons inclus le nombre de participations aux projets selon le type d'implication (signataire ou tiers) par domaine thématique, la répartition des participations aux projets selon le type d'implication par domaine thématique et, enfin, le nombre de participation aux projets selon le type d'implication par programme spécifique.

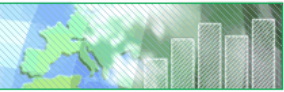
Concernant les futurs indicateurs sur les brevets, nous allons entamer des discussions dans les meilleurs délais au sein du groupe de travail afin de faire évoluer ces indicateurs. En 2008, deux indicateurs seulement vous étaient proposés : le nombre de demandes de brevets français et européens et la part des demandes de brevets français et européens. Au fond, il s'agit moins d'un indicateur que d'un dénombrement. En 2010, nous aimerions créer un périmètre élargi, à l'instar des PCRD. L'enjeu est de comptabiliser les brevets dont la gestion est confiée à des structures de valorisation ou au CNRS par les établissements. De même, en réponse à des demandes formulées l'an dernier, nous aimerions produire éventuellement des indicateurs relatifs à la date de priorité des brevets.

J'aimerais terminer avec un aperçu de la programmation 2010. Pour ce qui est des brevets, la période de repérage se déroulerait au début du printemps et la livraison des indicateurs serait effective au début de l'été. En SHS, le groupe de travail s'est déjà mis en place et travaillera sur le long terme pour laisser du temps à la réflexion. En matière de bibliographie, les calendriers prévoient une réflexion sur le pré-cochage et les normes adresses au début du printemps, et des ateliers consacrés au repérage et à l'interface à la fin du printemps. La livraison des indicateurs est prévue pour le début de l'automne. Enfin, le calendrier prévisionnel pour les PCRD est similaire à celui de l'an passé avec un repérage, une validation et une livraison prévus à l'automne.

Questions de la salle

Q – Lorsqu'on regarde les indicateurs OST par domaines scientifiques, il nous est difficile de les rattacher à ceux utilisés par l'AERES. Dans nos disciplines, l'AERES recense dix champs disciplinaires sur lesquels les laboratoires se sont progressivement positionnés, mais l'OST ne présente pas ses résultats selon cette classification.

R- Je crois que l'objectif et la logique ne sont pas les mêmes. L'AERES a une problématique d'évaluation. L'OST a des indicateurs de positionnement par rapport à des références. Les domaines disciplinaires retenus par l'OST sont des domaines de référence, afin de pouvoir effectuer des comparaisons au niveau national et international et dans le temps. Ces domaines découlent du



regroupement des 170 spécialités retenues par le web of sciences, elles-mêmes regroupées en sous-disciplines. L'avantage de l'utilisation de ces domaines est leur stabilité en termes comparatif. Il est par contre possible de travailler plus finement au cas par cas selon les besoins dans le cadre d'études individuelles qui font l'objet alors, d'un contrat particulier avec l'OST.

Q- J'ai cru comprendre qu'il était possible d'intégrer un groupe de travail en cours de route. Qu'en est-il ?

R- Oui tout à fait, l'inscription pour le suivi des réflexions sur une thématique est proposée à l'ensemble des interlocuteurs IPERU au moment de la création de ce que l'on appelle un « club » utilisateurs. Il s'agit en même temps pour vous de nous signaler votre intérêt pour la thématique afin d'être tenu au courant et en même temps pour nous de savoir où trouver des interlocuteurs pour les groupes de travail proprement dits sans déranger ceux qui ne sont pas intéressés par la thématique. Mais l'ensemble du « club » est ouvert même si nous souhaitons limiter les réunions du groupe de travail à une dizaine de personnes, pas forcément les mêmes à chaque fois d'ailleurs